



ufap.bmao@gmail.com

DECLARATION LIMINAIRE CSA DU 17 JUIN 2025

Baie-Mahault, le 17 Juin 2025

Madame la Présidente,

L'**UFAP UNSa Justice** souhaite, une nouvelle fois, revenir sur les conditions irrégulières dans lesquelles le CSA du 29 janvier dernier a été organisé. À la suite de notre recours hiérarchique et gracieux, la DSPOM a expressément demandé l'annulation du CSA concerné ainsi que de toutes les décisions qui en découlent.

Malgré la demande explicite d'annulation du CSA et de toutes les décisions qui en découlaient, vous avez fait le choix, avec obstination, de maintenir un CSA en dehors du cadre réglementaire. Cette attitude constitue un grave manquement au respect du dialogue social et des textes qui le régissent.

Nous déplorons que malgré la demande formelle d'annulation des décisions issues de ce CSA, certains services aient continué à fonctionner selon les modifications adoptées lors de cette instance, pourtant rendue caduque. **Cela démontre un profond laisser-aller face aux règles du dialogue social et jette le discrédit sur le fonctionnement de cette instance.**

Nous aurions préféré que ce CSA soit l'occasion de nous concentrer sur les problématiques urgentes qui affectent gravement notre établissement.

Le Centre pénitentiaire de Baie-Mahault n'a jamais été dans un état aussi alarmant que ce soit en termes de moyens humains ou de sécurité. Depuis votre arrivée, plus de 9 postes fixes ont été créés, déséquilibrant encore davantage les équipes de détention. Certaines ne comptent plus que 16 agents pour assurer la sécurité et la gestion d'une population pénale en constante augmentation.

Les agents sont épuisés, contraints de multiplier les heures supplémentaires dans des conditions de travail intolérables.

À plusieurs reprises, via nos tracts et alertes, nous avons tiré la sonnette d'alarme sur la surpopulation carcérale. Et pourtant, à ce jour, aucune solution concrète n'a été apportée. Cette surpopulation en constante augmentation à plus de 760 détenus, entraîne une montée inquiétante des violences dans l'établissement, avec de multiples agressions contre les personnels et entre personnes détenues, survenues ces derniers jours.

L'**UFAP UNSa Justice** alerte solennellement une nouvelle fois la direction sur la gravité de la situation. Et si aucune réponse rapide et adaptée n'est apportée, nous prendrons nos responsabilités en appelant à la mobilisation dans les prochains jours.

Concernant les Équipes Locales de Sécurité Pénitentiaire (ELSP), vous avez mis en œuvre, dans la précipitation, un dispositif à 12 agents sans tenir compte des conditions de travail dégradées des agents.

L'UFAP UNSa Justice a été la seule organisation syndicale à voter contre cette mise en place en raison du manque de moyens humains, alors que nous avons porté un projet structuré à 16 agents plus conforme aux besoins réels de l'établissement.

Depuis plus de quatre mois, l'administration annonce le recalibrage des ELSP avec 4 agents supplémentaires, attendus pour début juillet. Pourtant :

- **Aucune disposition n'a été prise pour préparer ce déploiement ;**
- **Aucun groupe de travail n'a été mis en place pour préparer ce déploiement ;**
- **Aucune formation n'a été prévue pour accompagner les personnels dans leur prise de fonction.**

L'UFAP UNSa Justice exige la mise en œuvre, dans les plus brefs délais, du passage à 16 agents ELSP comme initialement prévu et nécessaire à la sécurité de tous.

Nous refusons de cautionner une gestion qui ferme les yeux sur la souffrance des personnels et qui travestit les réalités du terrain.

L'UFAP UNSa Justice continuera de porter, avec détermination, les revendications des personnels et de défendre un service public pénitentiaire digne, humain et sécurisé.

Les élus du CSA LOCAL

Karine PRETERIENS

Jean-Jacques RACAMY